

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 585
en Sciences, Technologie
et Santé

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 15/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Anna Chrostowska, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Anna CHROSTOWSKA, Université de Pau et des pays de l'Adour

Experts :

M. Christian COMMAULT, Grenoble INP

M. Antoine De DARUVAR, Université de Bordeaux

Mme Laure SOULIER, Université Pierre et Marie Curie

Délégué scientifique du HCERES :

M. Pierrick GANDOLFO

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

et d'une visite de l'ED en novembre 2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale des *Sciences, Technologie et Santé* (ED STS, n°585) est portée par l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV, établissement principal), ainsi que par l'Ecole d'ingénieurs UniLaSalle de Beauvais et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Amiens-Picardie, en tant qu'établissements associés. La formation doctorale à l'UPJV concerne environ 500 doctorants inscrits dans deux ED (STS et *Sciences humaines et sociales* ou SHS) n'appartenant pas à un Collège doctoral. L'ED STS a été accréditée à partir du 1^{er} septembre 2015, suite à la dissolution du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) UFECAP (Université Fédérale Européenne Champagne-Ardenne Picardie) qui comportait deux ED communes et dont l'UPJV était membre fondateur. Cette école est pluridisciplinaire et couvre principalement six thèmes fédérateurs, dont trois en Santé (thérapies cellulaires et cancer ; remodelage tissulaire normal et pathologie ; neuro-développement, maturation et facteurs environnementaux) et trois en Sciences (matériaux, transport et stockage de l'énergie ; traitement de l'information et des énergies, mathématiques ; agrosociétés, chimie verte et développement durable). L'ED STS s'appuie sur 22 unités de recherche (UR) de l'UPJV et trois UR d'UniLaSalle, dont neuf sont associées à des grands organismes de recherche tels que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut National de l'Environnement industriel et des risques (INERIS). L'encadrement des 259 doctorants (2015-2016) est assuré par un potentiel de 455 enseignants-chercheurs et chercheurs, dont 196 (2015-2016) sont titulaires d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

Pour la période 2010-2015, 65 % des doctorants recrutés étaient titulaires d'un master extérieur à l'UPJV, 50 % des doctorants sont d'origine étrangère ; 15 % des thèses sont effectuées dans le cadre d'une cotutelle internationale et 50 thèses sont soutenues annuellement en moyenne.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'école doctorale des *Sciences, Technologie et Santé* est dirigée par un directeur (domaine Sciences et Technologie) et un directeur-adjoint (domaine Santé). La composition et le fonctionnement de son Conseil sont conformes à l'arrêté du 7 août 2006 ; il comporte 22 membres et se réunit trois fois par an. La représentation des différentes disciplines est assurée par des élus des enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'HDR, ainsi que par quatre doctorants. Il est intéressant de noter que chaque membre titulaire a un suppléant, ce qui permet d'assurer une bonne représentation des usagers lors des réunions. Le Conseil est élargi à des invités permanents, en particulier d'UniLaSalle Beauvais et de l'Université Technologique de Compiègne (UTC). Les comptes rendus des réunions du Conseil de l'ED sont diffusés via le site Web (2013-2016). Le Bureau de l'ED STS est constitué de sept membres, dont un doctorant, et se réunit une fois par mois pour prendre toutes les décisions concernant les dossiers individuels des doctorants (hors concours). Ainsi, la gouvernance de l'ED repose fortement sur son Bureau en tant qu'entité opérationnelle. Les moyens mis à disposition de l'ED STS par l'Université sont conséquents et témoignent de l'intérêt réel de l'UPJV pour cette formation doctorale. Les moyens matériels comportent notamment des locaux spécifiques de 250 m², la gestion « autonome » d'un budget de fonctionnement d'environ 32000 €/an et également environ 300 heures de cours spécifiques pour les doctorants comptabilisées par l'établissement dans des

services des enseignants-chercheurs. Les moyens et humains représentent 2,5 équivalents temps plein en personnel administratif.

L'ED STS consacre 14 % de son budget à l'organisation du concours *Ma thèse en 180 secondes* et 18 % pour le Prix de thèse. Ces deux actions sont inscrites dans le cadre de la promotion du doctorat à côté des cérémonies solennelles de remises de diplômes (tous les deux ans), des Journées CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) et des Métiers de la Recherche ou encore des participations aux Fêtes de la Science. L'ED soutient également la mobilité internationale de ses doctorants par octroi de bourses de 300 € pour la participation à des colloques internationaux.

La communication de l'ED STS est assurée principalement *via* son site Web et ponctuellement dans le journal quotidien de l'UPJV (Télex). Les informations sont bien structurées et complètes, tant au niveau des formalités administratives, des offres de financements que de l'offre de formation. Néanmoins ; elles ne sont diffusées qu'en français et ne tiennent ainsi pas suffisamment en compte le fait que la moitié des doctorants inscrits est d'origine étrangère. C'est également le cas pour des formulaires administratifs et des procédures explicatives, difficilement compréhensibles pour les non-francophones. Ceci est encore plus préoccupant en ce qui concerne la Charte de thèses actuelle (uniquement en français) que tout candidat signe lors de son inscription (sans réel discernement pour les non-francophones).

L'ED STS recrute en moyenne 60 doctorants par an sur différents supports financiers. Une large communication autour des projets proposés et sélectionnés par les UR est assurée *via* le site Web de l'ED STS et autres réseaux spécifiques. Un examen des dossiers « candidat-projet » est mené par le Conseil de l'ED qui, après audition systématique des candidats sélectionnés, propose les attributions des allocations doctorales par un vote du Conseil de l'ED. Ce concours concerne les contrats doctoraux de l'UPJV, *i.e.* les ex-allocations du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui représentent 12 % des financements de thèses. Dans le cas des projets financés par le Conseil Régional de Picardie, des auditions des candidats sont effectuées par un jury de six membres. Cette contribution aux financements de thèses de l'ED à hauteur de 22 % pour la période 2011-2015 mérite d'être soulignée puisqu'elle est exceptionnellement généreuse. Grâce aux collaborations internationales des UR de l'UPJV, les boursiers des gouvernements étrangers constituent un vivier très important (26 %) et les thèses réalisées dans le cadre d'une cotutelle internationale (15 %) sont en nette augmentation durant ce quinquennal, même si l'ED STS n'a pas de réels axes stratégiques pour sa propre politique internationale.

Par rapport à ces deux sources majeures, le dispositif CIFRE reste très peu exploité, puisque seulement 5 % de thèses bénéficient de ces financements. L'attractivité de l'ED *via* ses UR est très bonne, car 65 % des doctorants inscrits sont titulaires d'un master délivré par des universités autre que l'UPJV ; 50,5 % de doctorants sont d'origine étrangère, alors que le nombre des thèses réalisées en cotutelle internationale ne dépasse pas 15 % pour le quinquennal (2011-2015).

Il est à noter que toutes les thèses ont un financement dédié à la réalisation d'un projet doctoral ; un montant minimal de 950 €/mois est imposé, notamment pour les boursiers des gouvernements étrangers. Cependant, aucun financement n'est réellement exigé pour une inscription au-delà de la troisième année de thèse. Une sollicitation formulée vers les UR pour aider au financement des mois supplémentaires (au-delà de 36 mois) constitue une solution seulement partielle pour faire face aux situations souvent critiques des doctorants sans ressources en fin de thèse. De manière générale, cette gestion non formalisée des inscriptions en doctorat en année dérogatoire ne permet pas d'arriver à la soutenance dans des conditions de travail convenables pour tous les doctorants.

L'ED STS bénéficie d'un adossement scientifique de grande qualité de la part de ses 25 UR, comme en témoignent les récents succès aux appels à projets d'investissements d'avenir (PIA), *e.g.* stockage électrochimique de l'énergie, plateformes robotiques, adaptation multi-stress et régulations biologiques pour l'amélioration du rendement et de la stabilité du pois protéagineux, et dont le rayonnement national et international est incontestable. Il faut également souligner que toutes les équipes de recherche du secteur Santé font partie des pôles hospitalo-universitaires du CHU Amiens-Picardie. Certains doctorants travaillent dans un contexte transdisciplinaire, dans lequel les partenariats inter-laboratoires sont réels et donnent lieu à des codirections bi-disciplinaires. Les UR s'investissent dans le fonctionnement de l'ED par leur participation au Conseil et au Bureau, en proposant des formations scientifiques et en organisant divers séminaires thématiques. Elles jouent un rôle essentiel dans la recherche des financements doctoraux et dans la sélection des candidats pour les projets de thèses qu'elles soumettent aux concours. Ceci concerne aussi bien les appels à projets nationaux que tous les autres types d'allocations ou bourses internationales. Les UR, avec l'administration de l'ED, sont également très actives dans le suivi de l'insertion professionnelle de leurs docteurs, en attendant des outils dédiés mis en place par l'établissement (Bureau d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), et surtout une prise de conscience de l'importance du devenir des docteurs formés à l'UPJV.

- Encadrement et formation des doctorants

Pour la période 2011-2016, l'ED STS s'est appuyée sur 169 titulaires de l'HDR pour 249 doctorants inscrits en moyenne, ce qui correspond à un taux d'encadrement de 1,47 sur la période évaluée. Un nombre maximum de trois thèses en cours a été voté par le Conseil Scientifique de l'UPJV, mais la Charte des thèses se limite à mentionner que « le directeur de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre très limité de doctorants, s'il veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire ». On note seulement quelques cas isolés avec une quotité d'encadrement/ETP supérieure à 3 (deux professeurs et un maître de conférences HDR). Par ailleurs, l'UPJV autorise la codirection à trois pour un même doctorant, mais ce dispositif concerne principalement des projets de thèses pluridisciplinaires (deux laboratoires impliqués). Les maîtres de conférences et les chargés de recherche peuvent aussi codiriger des thèses après avoir obtenu l'autorisation de la Commission Recherche, mais ce nombre de codirections est limité à quatre pour inciter les jeunes chercheurs à présenter leur dossier d'HDR.

La durée moyenne des thèses s'est raccourcie par rapport au contrat quinquennal précédent, passant de 42 à environ 38 mois. Néanmoins, il reste encore quelques cas avec une durée de thèse anormalement longue (par exemple 59 mois pour un contrat doctoral de 36 mois) et des inscriptions en 4^{ème} et 5^{ème} années trop fréquentes (seulement 25 % des thèses sont soutenues dans les temps impartis). Ceci est aussi confirmé par la proportion moyenne de 48 thèses soutenues annuellement pour 249 inscrits. Les doctorants salariés (CHU ou enseignants) constituent 12 % des effectifs et représentent majoritairement des médecins en poste. Durant la thèse, chaque doctorant éligible et candidat peut bénéficier d'un contrat doctoral élargi avec deux années de missions d'enseignement. Dans ce cas, le suivi d'une formation le préparant au métier d'enseignant-chercheur lui est imposé.

L'offre des formations doctorales est riche et variée. Elle est structurée en deux blocs avec une moyenne de 25 modules proposés par an : des formations scientifiques spécialisées ou transversales (environ 20 heures par module) dispensées par les enseignants-chercheurs et chercheurs des laboratoires, et des modules professionnalisants (par exemple l'atelier *Organiser votre après-thèse*, les Doctoriales en 2013 avec l'UTC, l'Université de Reims Champagne Ardennes et l'Université de Technologie de Troyes ; journée des métiers de la Recherche ; rencontres doctorants - entreprises, *Sensibilisation au métier de Conseil en Entreprise*), mutualisés avec l'ED SHS de l'UPJV et incluant des formations en langues (l'anglais obligatoire ; le TOEIC financé par l'ED ; le FLE (*français langue étrangère*) obligatoire pour les non-francophones). Cependant, cette offre de formation manque d'un dispositif d'évaluation anonyme et systématique, pour apprécier non seulement sa qualité, mais également son adéquation par rapport aux projets professionnels et différents profils des doctorants.

Les doctorants de l'ED STS doivent valider 24 ECTS (*European Credit Transfer System*) avec des modules à deux ou quatre ECTS, pour obtenir l'autorisation de soutenance et avoir au moins une publication dans une revue internationale (parue ou soumise). Cette dernière exigence n'est pas réellement respectée puisque beaucoup de thèses sont soutenues sans publications issues de travaux de recherche des doctorants. D'autres formations et certifications extérieures ou participations aux séminaires peuvent être validées à la demande des doctorants. Il serait judicieux d'abandonner le système d'ECTS et le transformer en nombre d'heures de formation, pour être en accord non seulement avec l'esprit national de la formation doctorale, mais surtout international, auquel correspond incontestablement le diplôme de docteur.

Le dispositif mis en place par l'ED STS prévoit un suivi rapproché de ses doctorants avec, pour une autorisation de réinscription, l'examen par le Bureau de l'école d'un rapport d'avancement des travaux de recherche cosigné par le doctorant, son directeur de thèse et le directeur de l'UR. A la fin de la 2^{ème} année, les doctorants présentent oralement leur travail devant le Conseil de l'ED et les autres doctorants, puis au milieu de la 3^{ème} année, la réunion d'avancement est organisée avec le directeur de l'ED. Cependant, malgré des efforts constants et l'engagement fort de la direction de l'ED, ce dispositif de suivi n'apparaît pleinement efficace et ne permet pas de déceler et surtout de remédier à toutes les situations problématiques ou conflictuelles. En effet, durant la période 2012-2015, 51 doctorants ont définitivement et explicitement abandonné leur thèse (l'année 2011-2012 n'est pas renseignée), ce qui correspond par rapport aux 262 inscrits en 1^{ère} année (flux entrant) à un taux d'abandon de 19 % (le taux d'abandon est de 26 % s'il est calculé par rapport aux 196 thèses soutenues (flux sortant)). C'est un chiffre très élevé et d'autant plus inquiétant que parmi les recommandations de la précédente évaluation, le problème avait déjà été soulevé. Une vigilance accrue et une vraie analyse des causes devraient faire partie d'une réflexion commune pour identifier des améliorations possibles et mettre en place des procédures efficaces pour la conduite des projets doctoraux. Comme les nouveaux textes en vigueur le prévoient, une formation à l'encadrement doctoral devrait en faire partie.

L'ED STS organise chaque année une réunion de rentrée pour tous ses doctorants. Les informations concernant son fonctionnement, son offre de formation et les règles et bonnes pratiques sont présentées. D'autres événements comme la remise solennelle des diplômes de docteurs (tous les deux ans) ou le concours *Ma thèse en 180 secondes* sont également organisés. Malgré ces dispositifs et animations, les doctorants auditionnés par le comité HCERES sont de manière générale peu ou pas impliqués dans la vie de leur école doctorale ; leur sentiment d'appartenance s'exprime plutôt par rapport au laboratoire d'accueil, alors que l'ED jouerait, selon eux, surtout un rôle administratif.

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED STS assure le suivi de l'insertion à trois ans de ses docteurs en interrogeant les anciens directeurs de thèse et co-encadrants. Ce dispositif permet d'atteindre un taux de réponses très élevé (97 %) et même s'il est perfectible, puisque non-homogène et aléatoire, il est dû à la pugnacité et la persévérance du personnel administratif qu'il convient de souligner. L'insertion professionnelle des diplômés est bonne avec plus de 90 % des docteurs occupant un emploi, dont 59 % sur un poste permanent. Plus de 40 % des docteurs sont titulaires de la fonction publique en tant que chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche ou dans une autre catégorie, comme le secteur hospitalier en particulier (49 % en 2010 contre 40 % en 2011), ce qui constitue un véritable atout de l'ED STS. Le pourcentage de docteurs insérés dans le secteur privé correspond à environ 20 % des diplômés (22,6 % en 2010 et 18,6 % en 2011). Parmi les diplômés de 2011, deux docteurs sont en recherche d'emploi et 4 % sont en situation inconnue (années 2010 à 2012).

La promotion et la valorisation du doctorat et de la recherche s'effectuent par différents types d'actions et de manifestations organisés par les ED STS et SHS, mais aussi par l'UPJV. Il s'agit en particulier de mettre en lumière l'excellence des travaux des doctorants de l'UPJV et de les distinguer par un Prix de thèse. Les participations à cette manifestation du Conseil Régional de Picardie et d'Amiens Métropole constituent une marque de soutien remarquable. Egalement, la cérémonie solennelle en honneur des docteurs de l'UPJV organisée tous les deux ans permet une communication autour du doctorat, comme le concours « Ma thèse en 180 secondes, La Journée de la Recherche à l'UniLaSalle de Beauvais, La Journée CIFRE ou encore le projet PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) qui a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat étudiant. La réalisation d'un Annuaire des docteurs de l'UPJV est un point fort dans la constitution d'un réseau professionnel et un élément essentiel dans l'appartenance à une communauté bien distincte.

Autoévaluation et projet :

Le processus d'auto-évaluation a été mené en interne par la direction et discuté en Conseil de l'ED STS, puis présenté à la Commission Recherche de l'établissement. Une analyse objective et honnête des forces et faiblesses a permis d'identifier plusieurs éléments dont l'ED a la maîtrise totale ou partielle. Il s'agit d'abord d'apprécier les moyens humains et matériels mis en disposition par l'Université à cette école doctorale pour accomplir ses missions. Egalement, il s'agit des actions de valorisation du doctorat et en retour d'une bonne insertion professionnelle des docteurs de l'UPJV. Les marges d'amélioration concernent surtout le dispositif du suivi des doctorants, la mise en place d'une politique d'inscription en année dérogatoire avec l'accompagnement financier du doctorant, l'internationalisation du doctorat, la Charte de thèses (renommée Charte du doctorat dans l'arrêté de mai 2016) par rapport à laquelle l'engagement et la responsabilité de ses signataires ne sont pas toujours respectés, ou encore l'amélioration de l'implication des doctorants dans la vie de l'ED.

Le projet présenté par la direction actuelle de l'ED STS propose essentiellement la reconduction de son fonctionnement avec un changement de direction. Pour garder l'efficacité et la continuité du service, il serait judicieux d'assurer un fonctionnement avec une période de « passage de témoin ». Le nouvel arrêté du 26 mai 2016 est perçu comme une opportunité, mais aussi comme un risque. L'incertitude concernant la dotation en allocations doctorales par le nouveau Conseil Régional Hauts-de-France, par rapport à la politique très généreuse du Conseil Régional de Picardie, existe et suscite une certaine inquiétude. Dans ce contexte, le projet reste pour le moment au stade de la construction, et le rapprochement avec le Collège doctoral Lille Nord de France fait partie de la réflexion.

Appréciation globale :

L'école doctorale des *Sciences, Technologie et Santé* assure bien ses missions prévues par la législation précédente. Elle bénéficie des moyens conséquents de l'Université de Picardie Jules Verne pour son fonctionnement, en plus du soutien assez exceptionnel de l'ancien Conseil Régional de Picardie. Elle permet de former des jeunes chercheurs dans des bonnes conditions d'encadrement grâce à la renommée et au rayonnement incontestables des unités de recherche qui y sont associées. L'évolution de la formation doctorale en France (arrêté de mai 2016) et au niveau international exige des changements et des adaptations notables dans le fonctionnement du service et surtout dans la conduite du projet doctoral. L'implication de tous les doctorants, des directeurs de thèse, du personnel des laboratoires et de l'administration dans la construction du projet de l'école doctorale n'est pas pour l'instant suffisante et ce projet manque de maturité.

Points forts :

- Direction et secrétariat disponibles.
- Moyens (personnels, locaux) importants.
- Potentiel d'encadrement solide et croissant. Bonne implication des unités de recherche dans l'obtention de financements dédiés à la formation doctorale.
- Suivi efficace de l'insertion des docteurs mené par l'ED.
- Analyse globalement clairvoyante de la direction sur les forces et faiblesses de l'ED.

Points faibles :

- Nombre élevé et en augmentation des abandons.
- Dispositifs de suivi des doctorants nettement perfectibles.
- Projet insuffisamment élaboré, notamment par l'absence de procédure formalisée d'autoévaluation par l'établissement.
- Très faible sentiment d'appartenance des doctorants qui ne s'approprient pas leur école doctorale.
- Offre de formation qui n'est pas élaborée en concertation avec les doctorants et dont l'évaluation n'est pas formalisée.
- Ouverture internationale qui reste à construire.

Recommandations

Le comité HCERES suggère les recommandations et pistes de réflexion suivantes à l'attention de l'ED et des établissements porteurs :

- Construire un projet s'inscrivant dans la stratégie de l'Université et préparer le changement de direction, pour ne pas risquer de provoquer d'éventuelle discontinuité fonctionnelle de l'ED. Dans cette optique, l'établissement devra déterminer la meilleure adéquation entre son positionnement stratégique (actuel et à venir) et l'importance capitale de la formation doctorale en son sein.

- Adapter l'offre et le format des formations doctorales pour l'ensemble des profils de doctorants, incluant des salariés (CIFRE, cliniciens).
- Mettre en place des dispositifs de suivi systématique et formalisé des doctorants pour préparer la poursuite de carrière des futurs diplômés et pour limiter toute situation susceptible d'aboutir à un abandon.
- Augmenter l'implication des doctorants dans le fonctionnement global de leur ED (animations, journées de l'ED, offre de formation, etc.).
- Poursuivre les efforts consacrés à la recherche de financements de type CIFRE.
- Mettre en place (par l'établissement) des outils de suivi de carrière de ses docteurs.

Observations de l'établissement

Amiens, le 30 mai 2017

Monsieur le Président

Direction de la Recherche
Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1
☎ 03-22-82-72-40
e-mail : vanessa.vasset@u-picardie.fr

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation de l'ED STS – N°585

Vos Réf : École doctorale n° 585 en Sciences, Technologie et Santé

Monsieur le Président,

L'ED STS tient à remercier les membres du comité d'évaluation HCERES pour leur évaluation constructive des activités menées au sein de notre école doctorale en matière de formation doctorale. Globalement, nous sommes en accord avec les remarques et les recommandations qui seront d'une aide précieuse pour améliorer notre formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation.

Néanmoins, nous souhaitons apporter ci-après, des éléments de réponses aux recommandations communiquées.

Recommandation 1 :

Construire un projet s'inscrivant dans la stratégie de l'Université et préparer le changement de direction, pour ne pas risquer de provoquer d'éventuelle discontinuité fonctionnelle de l'ED. Dans cette optique, l'établissement devra déterminer la meilleure adéquation entre son positionnement stratégique (actuel et à venir) et l'importance capitale de la formation doctorale en son sein.

Réponse 1 :

La stratégie de l'établissement tend à organiser la formation doctorale autour d'un projet de type EUR (PIA3). Ce projet impliquant différents établissements ESR des Hauts de France, des relations privilégiées avec le collège doctoral de la ComUE de Lille nord de France seront développées pour notamment harmoniser nos pratiques en matière de formation à la recherche et à l'insertion professionnelle et des manifestations thématiques.

UNIVERSITÉ de Picardie *Jules Verne*

En interne à l'UPJV, une période de transition a été prévue entre l'ancien et le nouveau directeur pour assurer la continuité du service.

Recommandation 2 :

Adapter l'offre et le format des formations doctorales pour l'ensemble des profils de doctorants, incluant des salariés (CIFRE, cliniciens).

Réponse 2 :

Une réflexion sur l'offre de formation complémentaire a été engagée avec les doctorants par la nouvelle direction, pour mieux répondre à leurs attentes : Des formations « plus diversifiées », notamment à l'insertion professionnelle seront proposées. Des modules supplémentaires de professionnalisation sur le management, la gestion de projet, les techniques d'insertion professionnelle, simulation d'entretien d'embauche, le droit du travail seront ouverts à nos doctorants à partir de la rentrée prochaine. Un système de certification de compétences en collaboration avec l'IAE sera également mis en place. Une attention particulière sera donnée aux doctorants du secteur santé pour mieux répondre à leurs souhaits. La Maison de langues et la Direction des Affaires Internationales de l'UPJV seront également mises à contribution pour les compétences langues.

Recommandation 3 :

Mettre en place des dispositifs de suivi systématique et formalisé des doctorants pour préparer la poursuite de carrière des futurs diplômés et pour limiter toute situation susceptible d'aboutir à un abandon.

Réponse 3 :

La mise en application du nouvel arrêté va nous permettre de mieux accompagner nos doctorants (Comité de suivi de thèse, Convention de formation, comité de médiation, charte de doctorant ...). L'équipe de l'ED continuera à être à l'écoute de nos doctorants pour anticiper des situations critiques.

L'ED STS veillera à l'organisation et la promotion d'événements favorisant l'insertion professionnelle des docteurs tels que, par exemple, les forums Recherche-Entreprise, et les journées scientifiques. Elle organisera également des séances de simulation d'entretien d'embauche pour mieux préparer l'insertion professionnelle de nos docteurs.

Recommandation 4 :

Augmenter l'implication des doctorants dans le fonctionnement global de leur ED (animations, journées de l'ED, offre de formation, etc.).

Réponse 4 :

Ce point fait partie de la priorité de la nouvelle direction de l'ED. Plusieurs chantiers ont été lancés pour améliorer l'implication des doctorants dans la vie de l'ED :

- Une association des doctorants favorisant les échanges entre les doctorants, vient d'être créée.
- Des séminaires transversaux et interdisciplinaires seront davantage encouragés (Sécurité informatique, Big Data, Transition énergétique, ...)
- Les doctorants seront fortement impliqués dans l'organisation des tables-rondes, des forums recherche-Entreprise et des ateliers, des simulations d'entretien de recrutement sur l'emploi des docteurs. Ils recevront de l'ED un soutien à la fois administratif et financier pour l'organisation de ces manifestations. Nous mettrons également à leurs dispositions des nouveaux outils d'accompagnement et nous organiserons des rencontres régulières avec eux pour mieux répondre à leurs attentes.

Recommandation 5 :

Poursuivre les efforts consacrés à la recherche de financements de type CIFRE.

Réponse 5 :

Notre volonté est de promouvoir la formation par et à la recherche et à l'innovation auprès des industriels. Des actions en collaboration avec les unités de recherche, le BIOIP et la direction de la recherche de l'UPJV, seront organisées pour les financements de thèses :

- Organisation des journées CIFRE
- Forum Université/Entreprise pour développer le partenariat industriel
- Sensibilisation des étudiants en Masters en alternance à poursuivre en doctorat.
- Encourager l'implication des chercheurs dans les projets H2020 et INTERREG.

Recommandation 6 :

Mettre en place (par l'établissement) des outils de suivi de carrière de ses docteurs.

Réponse 6 :

Le suivi des docteurs par l'ED sera poursuivi et amplifié par l'aide du bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (BIOIP) de l'établissement.

L'ED STS a participé cette année à l'enquête expérimentale du ministère sur le devenir des docteurs en 2015 et continuera à le faire en partenariat avec le BIOIP.

Un annuaire en ligne sur le site de l'ED sera mis en place pour mieux suivre le devenir de nos docteurs par le biais du réseau des anciens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de
Picardie Jules Verne**

Pour le Président et par délégation
Le Vice Président du C.R.

Denis POSTEL

Mohammed BENLAHSEN

